

## Jérôme Pétion, Député aux Etats Généraux de 1789, Maire de Paris en 1792, ensuite Député à la Convention Nationale.

**Numéro d'inventaire** : 1979.26894

**Auteur(s)** : Jean Duplessi-Bertaux  
Levachez

**Type de document** : image imprimée

**Période de création** : 4e quart 18e siècle

**Date de création** : 1798 (vers)

**Description** : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette rognée des rousseurs ruban adhésif au dos de la feuille traces de colle bord supérieur

**Mesures** : hauteur : 435 mm ; largeur : 275 mm

**Notes** : Portrait en buste de 3/4 dr. de Jérôme Pétion, (1756-1794), député aux Etats Généraux de 1789, Maire de Paris en 1792, ensuite député à la Convention Nationale. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief représentant Pétion porté en triomphe à la fête des Suisses de Chateau-Vieux. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à dr. : "Le vachez sculp." au-dessous du tr. c. : "Duplessis Bertaux inv. & del. - L'An 7 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 336

**Mots-clés** : Histoire et mythologie

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Mention d'illustration

ill.



**JÉRÔME PÉTION, DÉPUTÉ AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789,**  
 Maire de Paris en 1792. ensuite Député à la Convention Nationale.

*Pétion avoit exercé, comme Robespierre, la profession d'avocat; c'étoit un homme vain et mé-  
 docr, dévoué au parti d'Orléans, que l'on confondoit alors avec celui du peuple; sa popularité fut si grande, qu'on  
 disoit: Vive Pétion; Pétion ou la mort. Il fut porté à la guillotine, quand Bailly eut donné sa démission.  
 Sans élevation l'invincibilité au point, qu'il introduit dans la salle du corps législatif pour demander la déché-  
 ance de Louis XVI, il dit, avec hauteur, avec un mélange singulier de simplicité et d'orgueil: «ma foi,  
 je vois que la régence me tombe sur la tête, je ne sais comment m'en défendre.»*

*Pendant sa mairie, Pétion est connu par, froidement les massacres des deux et trois septembre,  
 tandis qu'à cette époque, il pouvoit d'un seul mot, arrêter les flots de sang qui inondèrent Paris, et bien-  
 tôt après toutes les parties de la France. La terreur que les orléanistes avoient inspirée par ces égorge-  
 mens, les ayant rendus maîtres des nouvelles élections, Robespierre et Pétion furent nommés députés à la Convention.  
 L'incorruptible Robespierre, se vantoit Pétion, pouvoient d'une trop grande popularité pour ne pas être rivaux;  
 ils le furent en effet, et ne tardèrent pas à se diviser. Dès lors Pétion se mit entièrement du parti de  
 Robespierre, et des Girondins; comme eux, il fut persécuté au 31 mai; il erra longtemps dans les Départemens  
 de l'Ornois, et enfin du côté de Bordeaux, sans pouvoir trouver un asile. On a prétendu que Pétion n'a-  
 voit été cruel que par faiblesse; mais ce ne peut être une excuse pour un fonctionnaire pu-  
 blic; il n'est donc pas étonnant qu'un tel homme n'ait inspiré, dans son malheur, aucun intérêt  
 aucune pitié, et n'ait trouvé personne qui ait voulu le soustraire à ses persécuteurs.*

*On voit assure, dans des notices imprimées, que Pétion est mort de faim dans les champs ou il errait du côté de Bordeaux,  
 et que son corps a été la proie des animaux carnassiers; fin déplorable! mort affreuse! que l'auteur de la nature,  
 dans sa profonde justice, semble avoir réservée à l'un des auteurs des massacres de septembre!*

\* Qualification qu'on lui donnoit alors.

\* Pétion parti en triomphe à la tête des daines de Chateau-Vieux.

